

LE LIVRET 1 (RECEVABILITÉ)



Le Livret 1 ou Livret de recevabilité est la première étape de votre démarche de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

L'objectif est de permettre aux organismes certificateurs de vérifier que vous êtes bien éligible à la VAE, c'est-à-dire que vous répondez aux conditions définies par la loi (loi de 2017). Ensuite, il s'agit de vérifier que vos activités professionnelles correspondent bien aux activités professionnelles du référentiel du diplôme que vous ciblez.

Le livret de recevabilité (Livret 1) se compose de la manière suivante :

- ◆ Décrire son état civil (nom, prénom, adresse, téléphone...) avec la preuve de votre identité (carte d'identité, passeport, carte de séjours).
- ◆ Votre situation actuelle (fonctionnaire, non titulaire, Intérimaire, demandeur d'emploi, ...).
- ◆ Donner la mention du diplôme choisi ainsi que les options (notamment pour les BTS) et la langue vivante associée (si nécessaire).
- ◆ Décrire son niveau d'études actuel (Niveau I à V). <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F199>
- ◆ Donner la mention du diplôme choisi ainsi que les options (notamment pour les BTS) et la langue vivante associée (si nécessaire).
- ◆ Présenter le parcours de formation. Il faut pour cela joindre les pièces justificatives (photocopies des certifications, des diplômes, titres, attestation de participation à des formations...).
- ◆ Présenter le parcours professionnel et/ou bénévole, les activités exercées en rapport avec le diplôme et leur durée (le nom des collectivités, association ou entreprises, des postes, des tâches réalisées permettant de prouver l'expérience professionnelle du bénéficiaire).
- ◆ Les documents attestant de ses emplois (bulletins de salaire, attestation d'employeur ou de responsable d'association, certificats, extrait de K-bis...).
- ◆ Préciser si vous visez une validation partielle ou complète.
- ◆ Présenter tous les éléments qui peuvent jouer en faveur de la demande comme des actions de bénévolat.
- ◆ Signer une déclaration sur l'honneur assurant l'exactitude des informations fournies.

CLIQUEZ SUR LE DIPLÔME POUR TÉLÉCHARGER LE LIVRET 1

Chaque organisme en charge des diplômes a son propre dossier de recevabilité et il n'y a pas de guichet centralisant les demandes à ce jour. Il est aussi bon à savoir que les dossiers de recevabilité se ressemblent beaucoup dans la démarche et dans les éléments à fournir. Voici les organismes, il convient de cliquer sur le diplôme que vous souhaitez obtenir pour télécharger votre livret 1.

LE MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vous visez un diplôme de type : CAP, BM, BMA, BEP, BAC PRO, BTS, DCG, DSCG,

DEME, DEES, DEETS. Consultez France VAE ou contactez directement le Dispositif Académique de Validation des Acquis, DAVA, en fonction de votre lieu de résidence.

Remarque : chaque académie régionale dispose de plusieurs centres de renseignements.

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Vous visez un diplôme du secteur de la santé du type : DEAP, DEAS, DPPH, DEERGO, DEIBO

LE LIVRET 1 (RECEVABILITÉ)



Remarque : contactez La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, ex : DRASS, de votre région. La gestion des candidatures à la VAE pour l'obtention des diplômes délivrés par les ARS est assurée par l'**ASP Délégation Nationale VAE Service recevabilité 15, rue Léon Walras - CS 70902 87017 - LIMOGES CEDEX - Téléphone azur : 0810.017.710**

LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE (AFFAIRES SOCIALES)

Vous visez un diplôme des secteurs sportif – **BAPAAT, BP, BEATEP, BEES 1 2 et 3, BPJEPS, DES JEPS, DEDPAD** - et social – **DEAVS, DEAMP, DEAS, DEASS, DEAF, DEIS, DEEJE, DEMF, CAFERUIS, DETISF** –

Remarque : contactez la Direction de la Jeunesse et des Sports, DRJSCS, de votre région. La gestion des candidatures à la VAE pour l'obtention des diplômes du secteur social est assurée par l'**ASP Délégation Nationale VAE - Service recevabilité 15, rue Léon Walras - CS 70902 87017 - LIMOGES CEDEX - Téléphone azur : 0810.017.710**

LES UNIVERSITÉS

Vous visez un diplôme de type : **DUT, DEUST, LICENCE PROFESSIONNELLE, MASTER PROFESSIONNEL, DOCTORAT**. L'offre de formations est considérable et elles sont toutes accessibles par VAE : les DUT, environ 2400 licences professionnelles, 7700 masters pro 1 et 2 proposés par les universités et 1200 par les grandes écoles.

Remarque : contactez les Universités. Consultez la liste complète des universités et les liens vers leur site internet et le service chargé de la VAE.

LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Vous visez un diplôme du **CNAM**.

Remarque : tous les diplômes, titres et certificats du CNAM peuvent être obtenus

par la VAE. Contactez le CNAM de votre région.

LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Vous visez un titre d'ingénieur. Plus de 1200 titres sont proposés, mais ils ne sont pas tous accessibles par VAE pour l'instant.

Remarque : il convient de télécharger la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur ou de consulter cette liste des établissements accrédités par la commission des titres d'ingénieur **CTI**. Consultez aussi le site du Comité d'Etudes sur les Formations d'Ingénieurs, **CEFI**.

LES GRANDES ÉCOLES

Consultez l'association des Grandes Ecoles et la **liste des grandes écoles** de commerce et des **grands établissements**.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Vous visez un titre professionnel (TP). Plus de 300 Titres Professionnels sont accessibles.

Remarque : contactez la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, **DRTEFP**, de votre région. Il convient de regarder la liste complète des DIRECCTE et les sites internet régionaux **AFPA** (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes).

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Vous visez un diplôme parmi plus d'une centaine accessible : CAPA, BPA, BEPA, Bac Pro, BP, BTA BTSA.

Remarque : contactez la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, DRAF, de votre région.

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Reportez-vous aux liens indiqués par le RNCP.

LE LIVRET 1 (RECEVABILITÉ)



Remarque : contactez la Direction des ressources humaines de l'Armée de terre – Sous-direction Formation Ecoles - [DRHAT/SDFE](#).

Pour la reconversion des militaires, consultez [l'Agence de Reconversion de la Défense](#) rubrique VAE.

LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

(audiovisuel, gastronomie, photographie, mode, journalisme, tourisme, immobilier, hôtellerie, restauration, communication, publicité, sport, formations paramédicales...).

Reportez-vous aux liens indiqués par le [RNCP](#) ou directement sur le site de l'école sélectionnée.

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

Vous visez un diplôme de technicien supérieur du type : [IFV](#), [EGC](#), [ECD](#).

Remarque : contactez la CCI de votre région.

LES CHAMBRES DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

Vous visez un Brevet de Maîtrise ([BM](#)), [BTM](#), [BCCEA](#), [BMS](#).

Remarque : contactez la CMA de votre région.

LA DURÉE

La durée entre le moment où le dossier de recevabilité est reçu par l'organisme certificateur et le moment où vous obtiendrez la réponse sur la certification visée varie selon les organismes. Par exemple, il est d'un mois pour les DAVA (Ministère de l'Éducation Nationale) et de deux mois pour le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Vous recevrez dans un premier temps, la confirmation de la réception de votre dossier puis dans un second temps, l'avis de recevabilité.

Remarque : il convient d'imprimer votre livret 1 en deux exemplaires et de l'envoyer en recommandé à l'organisme certificat